Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_0015-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 2
Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 25 février 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-0015

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, MORICE Romain, BLANCHO Elodie, DANILO Michel, JOUHIER Xavier, LE PENUIZIC Jean-Marc
ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
QUELLARD Maeva
MOREAU Alain, pouvoir donné à BREGER Jean François
SECRETAIRE : STEVANT Anthony

Objet : Urbanisme – Enquête publique sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour l'extension du parc d'activités du Moulin Neuf III – Indemnisation du commissaire enquêteur

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 Mars 2026

Dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour l'extension du parc d'activités du Moulin Neuf III, une enquête publique a été ouverte du 1er au 30 décembre 2025.

Monsieur Benoît LERAY, demeurant lieudit Soeuvres 35135 Chantepie a été désigné commissaire enquêteur par arrêté municipal en date du 4 novembre 2025. Il convient de fixer l'indemnité due au commissaire enquêteur.

Le tribunal administratif de Rennes a adressé le 20 février 2026 un état de frais s'élevant à 2 214,40 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil délibère par 20 voix pour :

- **FIXER** à 2 214,40 € le montant de l'indemnité due à Monsieur Benoît LERAY, commissaire enquêteur désigné le 4 novembre 2025 pour l'enquête publique ouverte du 1er au 30 décembre 2025 ;
- **VERSER** cette indemnité à Monsieur Benoît LERAY.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)